

N° 708
14 MAI 2011

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO TOUS BÉATS



La béatification d'un « bienheureux » supplémentaire peut être considérée comme une nouvelle réjouissante pour tous ceux qui souhaitent vénérer un exemple de vie éminemment chrétienne. En ce sens la cérémonie de béatification est un acte purement religieux et le statut de chef d'État de Jean-Paul II n'y change rien puisque, par définition, c'est l'homme

que l'Église reconnaît ainsi.

Dans ce contexte, la présence officielle de trois ministres de la République est une nouvelle atteinte à la laïcité. Elle n'est pas étonnante de la part d'un gouvernement dont l'un des fils conducteurs idéologiques est celui de la filiation de la France à l'église catholique romaine et qui fait son credo de la référence permanente et unique aux « racines chrétiennes » de notre société. Elle confirme les déclarations du président de la République au Puy-en-Velay, au mois de mars, dans

la continuité de son discours à Saint-Jean-de-Latran en 2007. Mise en parallèle avec, d'une part, le discours sur la nationalité et, d'autre part, l'instrumentalisation de la laïcité, cette situation est intolérable car elle mine les fondements de la République et sape d'une certaine façon les solidarités collectives qui imposent le refus du communautarisme et de l'intrusion du religieux dans la sphère publique. Face à de telles pratiques, comment croire encore à la sincérité du discours officiel sur la volonté gouvernementale d'une École promouvant l'apprentissage de la citoyenneté ? Comment accorder un quelconque crédit à un ministre glorifiant les compétences comportementales du socle en lieu et place de la recherche de l'accès de tous à une culture émancipatrice et qui donne les moyens de la liberté de conscience ?

■ **Roland Hubert**, cosecrétaire général

31 MAI POUR NOS SALAIRES

Quand on écoute François Fillon qui est largement entré en campagne, le bilan des années Sarkozy serait celui d'une France sortie de crise, grandie, juste.

Quand on écoute ses ministres, le son de cloche est différent ; entre les diatribes contre les immigrés, celles contre les chômeurs à qui on imposerait des travaux d'intérêt général, et les propos récents de Wauquiez sur les « assistés », cancer de la société, on se demande jusqu'où on ira dans l'infamie ; on constate aussi les ravages procurés par une politique économique et sociale qui a creusé les inégalités et cassé les solidarités.

Des études récentes ont prouvé la baisse sensible de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée des entreprises et, conjointement, le scandale de l'évolution des plus hauts revenus, qui se sont envolés pendant que s'appauvrissait la masse des Français.

C'est pourquoi, interrogés sur les thèmes qui pèseraient le plus dans leurs intentions de vote, la majorité des Français répond sans ambages qu'il s'agit du pouvoir d'achat. L'envolée des prix, notamment ceux de l'énergie, alourdissent les « dépenses contraintes » des ménages ; et les derniers chiffres de la hausse des prix à la consommation **Suite page 2 >>>**



© Thierry Nectoux

DERNIERE MINUTE

Budget 2012

16 000 suppressions de postes seraient programmées à la rentrée 2012 dans l'Éducation nationale. L'hypothèse « haute » étudiée par le ministère s'appuierait sur la répartition suivante : 8 200 postes non remplacés dans le premier degré, 4 800 dans le second, 600 chez les administratifs, et 2 400 dans le privé.

L'autre hypothèse consisterait à afficher 16 000 suppressions d'emplois, dont environ 6 000 postes transformés en heures supplémentaires.



EVALUATION DES ENSEIGNANTS

Le SNES donne la parole à la profession

Le ministère a mené dans la plus grande opacité une consultation sur l'évaluation des personnels enseignant. Le SNES a décidé de donner la parole à la profession en lui donnant les outils pour comprendre et les moyens pour s'exprimer. Le *Courrier de SI* n° 6 expose les enjeux de cette question et propose un questionnaire destiné aux collègues sur l'évaluation. Ce questionnaire peut aussi se remplir en ligne. Renseignons-le massivement !





►► Suite de la page 1

31 MAI POUR NOS SALAIRES

publiés par l'INSEE sont moins que rassurants ; ceux qui dans les sondages s'inquiètent le plus sont les ouvriers, les employés, les classes moyennes ; les salariés du public, qui représentent 22 % du salariat, sont logés à la même enseigne et, en dépit du discours mensonger du gouvernement, le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique a bien fortement régressé.

La FSU a donc plaidé dans les deux dernières réunions des fédérations de fonctionnaires pour une action unitaire au mois de mai, centrée sur les salaires mais soulignant aussi le contexte de suppressions d'emplois et de dégradation des conditions de travail (les scénarios prévus pour le budget 2012 étudient les possibilités de 16 000 nouvelles suppressions de postes).

Les remontées, sur les possibilités de mobilisation étant contrastées dans les différents secteurs de la Fonction publique, l'ensemble des organisations a adopté le principe d'une journée d'action le 31 mai pouvant inclure la grève. La FSU a déposé un préavis pour cette journée, des réunions intersyndicales dans les Régions permettront d'en préciser les modalités.

Le SNES tiendra son Bureau national le 17 mai pour arrêter sa position au regard de la situation du second degré et des remontées des assemblées générales d'établissement.

■ **Frédérique Rolet**

SALAIRES

LE POINT CONGELÉ !

Avec une hausse des prix touchant fortement les dépenses incontournables des ménages, la question salariale est de retour. Les luttes déterminées qui viennent d'avoir lieu, dans la grande distribution par exemple, en témoignent.

À la hausse aussi, les dividendes versés aux actionnaires... Pour cacher l'injustice toujours plus grande dans la redistribution de la richesse, le pouvoir agite le leurre d'une prime qui ne concernera qu'une minorité de salariés du secteur privé, mais dont il escompte qu'elle desserre la pression à la veille des négociations salariales annuelles. Pour les agents de la fonction publique, à la rigueur des suppressions d'emploi s'ajoute l'austérité salariale ; le gel du point d'indice vient d'être confirmé pour 2011 à l'occasion du « rendez-vous » salarial du 19 avril et devrait perdurer les années suivantes, si les personnels

QUELQUES CHIFFRES

- Perte nette de pouvoir d'achat du point d'indice de 2000 à la fin 2011 : **- 11,3 %**.
- Allègement de l'ISF : **900 millions** d'euros par an, le coût d'augmentation de 1 % de la valeur du point d'indice dans la FPE.
- Moins d'**1/4** des personnels de l'État est concerné par un des dispositifs de la loi TEPA.
- Taux moyen de prime :
 - cadre homme **56 %**
 - cadre femme **45 %**
 - professeur homme **14 %**
 - professeur femme **9 %**
- **671 millions** d'euros : coût des HSA de rang 2 et plus. Elles équivalent à la rémunération annuelle de **23 000** professeurs.



ne s'en mêlent pas. Pour le maintien de son pouvoir d'achat, chacun de nous est renvoyé, qui à une progression de carrière, qui à la GIPA, qui à la possibilité de faire des heures supplémentaires. Mais outre le fait que ce filet à des mailles bien larges et qu'une partie des personnels n'est concernée par aucun de ces dispositifs, c'est une politique délibérée de déclasser salarial qui est à l'œuvre. En dix ans, le pouvoir d'achat d'un échelon de la grille de nos rémunérations a dégringolé au niveau qu'avait l'échelon inférieur au début de la période.

INJUSTE ET INEFFICACE

Finançant des cadeaux aux plus riches, l'austérité budgétaire contrarie la réponse aux besoins sociaux et la croissance, nous en avons fait l'expérience. Et si jusqu'au gouvernement, on a souligné en 2008 le rôle essentiel des services publics pour atténuer la brutalité de la crise, d'aucuns oublient d'en tirer les conséquences. La justice sociale passe par des services publics, de qualité, accessibles à tous.

Non seulement les suppressions d'emploi tournent le dos à une telle ambition, mais le refus de rémunérer les qualifications de leurs personnels pèse sur la capacité à les recruter.

URGENCE

Assurer la progression du pouvoir d'achat des salariés relève de l'urgence. Dans la fonction publique, cela passe par le rattrapage de la valeur du point d'indice et sa progression. Cela passe aussi par la reconstruction de la grille indiciaire que l'empilement de mesures ponctuelles a déformée et qui doit prendre en compte l'évolution des qualifications.



Les fédérations de la fonction publique appellent à se mobiliser fortement le mardi 31 mai par des rassemblements, manifestations et ou des grèves locales ou sectorielles. Il s'agit notamment d'imposer cette question dans le débat public des prochaines semaines. Faisons circuler la pétition en ligne : <http://salaires.fonctionpublique.fr> ■ **Anne Féray**

SONDAGE FSU

LES FONCTIONNAIRES PLÉBISCITÉS

Les fonctionnaires « des nantis », des « payés à rien faire » ? Des clichés maintes fois entendus qui ont alimenté depuis des années l'argumentation selon laquelle il y aurait trop de fonctionnaires à l'abri derrière leur statut et pesant lourdement sur le budget de l'État, donc sur les impôts de Français. Les fonctionnaires eux-mêmes avaient fini par se croire mal-aimés.

Dans le cadre de la campagne « fiers du service public » que mène la FSU pour montrer la réalité des services publics, le sondage TNS-SOFRES qu'elle a commandé montre une vision tout autre des fonctionnaires.

Les Français les jugent honnêtes et compétents, à l'écoute et au service du public, tout en pointant les difficultés auxquelles se heurtent les usagers.

Un bémol toutefois, une opinion partagée sur la prise en charge des missions de service public, 43 % estiment que ce serait une bonne chose qu'elles soient assurées par des salariés du privé contre 45 % qui pensent que ce serait une mauvaise chose. Un débat à mener donc sur ce qui fait la spécificité du statut des fonctionnaires.

Mais les sondés mettent d'abord en évidence la responsabilité de

l'État qui traite mal ses agents, ils estiment que les moyens alloués sont insuffisants et surtout ils condamnent très nettement (71 %) la suppression d'un fonctionnaire sur deux.

C'est tout un pan de la politique gouvernementale qui est ainsi contesté par une majorité de l'opinion. De quoi donner le moral au SNES et à tous les syndicats de la FSU qui se battent contre la RGPP et les suppressions de postes.

Ce sondage prouve que notre campagne et nos actions pour les services publics ont gagné du terrain dans l'opinion. Quand la crise touche durement des couches de plus en plus larges de la population, la conscience de la nécessité de services publics efficaces sur l'ensemble du territoire fait son chemin.

De l'éducation à la santé, de la culture à la justice, les coupes sombres ont dégradé la qualité des services rendus, et les Français ont su percevoir que ce n'étaient pas les personnels qui étaient en cause mais bien la politique qui visait à toujours moins d'État, moins de services publics, et partant moins d'égalité (fsu.fr/Sondage-TNS-Sofres-FSU-l-opinio).

■ **Elizabeth Labaye**

75 %

des Français considèrent les fonctionnaires honnêtes

69 %

des Français jugent les fonctionnaires compétents

39 %

des Français estiment que l'État traite bien ses salariés

67 %

des Français considèrent que les fonctionnaires sont au service du public

71 %

des Français condamnent les principes du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite

69 %

des Français considèrent que les moyens alloués par l'État aux fonctionnaires sont insuffisants

59 %

des Français trouvent que les fonctionnaires sont accessibles

Action juridique



Une collègue CPE avait été mal notée par son chef d'établissement, le recteur avait modifié la note chiffrée suite à contestation en commission paritaire mais refusé de modifier les autres éléments (pavés et appréciation littéraire). La principale justifiait son appréciation calamiteuse par un rapport sur la manière de servir, étayé par aucune preuve. La collègue a produit de nombreux témoignages en sa faveur. Le juge administratif reconnaît que le recteur, en gardant le silence sur les appréciations littérales, a refusé de les modifier par une décision implicite. L'appréciation « passable » (pavé activité/efficacité) n'est pas fondée sur des faits pertinents, par conséquent le juge annule l'ensemble de la notation et enjoint au recteur de retirer de son dossier professionnel, outre l'avis de notation, l'avis du chef et le rapport de ce dernier, le courrier du principal au recteur et le rapport de visite de l'IPR. La collègue obtient également 1 000 euros au titre des frais de procédure.



Le service public,
on l'aime, on le défend

POUR SUIVRE L'ACTION EN MAI

Après la décision unilatérale du gouvernement de geler pour la deuxième année consécutive les salaires des personnels de la Fonction publique, l'intersyndicale appelle à une journée nationale unitaire d'action le 31 mai. Bien entendu le SNES s'inscrit totalement dans cet appel et participera à la construction unitaire des initiatives dans les départements et les académies.

Parallèlement, dans la poursuite des actions qu'il mène depuis la rentrée dans l'Éducation, le SNES construit, en recherchant l'unité la plus large, les actions contre la politique menée par le gouvernement. La journée d'action du 11 mai pour une autre formation des maîtres et des conditions d'entrée dans le métier à la hauteur des enjeux et permettant aux personnels néo-recrutés d'accomplir leur mission dans de bonnes

conditions est une étape importante dans la lutte que le SNES, avec les stagiaires, n'a cessé de mener depuis un an. C'est aussi dans la recherche d'unité d'action qu'il a décidé de signer avec la FSU et le SNUEP l'appel de l'UNL (<http://www.appelpourleslyceespros.fr>) pour construire un autre avenir aux lycéens de la voie professionnelle, en lien avec les réformes successives des trois voies du lycée.

FORMATION DES MAÎTRES : LE MINISTRE DOIT OUVRIR LES YEUX !

Le mercredi 11 mai, le SNES appelait à des rassemblements pour exiger à nouveau une autre réforme de la formation des maîtres. Cette journée a été l'occasion de rencontres entre les stagiaires et les journalistes pour témoigner de leur situation et démentir les propos du ministre, en particulier ceux tenus devant le Sénat.

À Paris, le rassemblement, qui comprenait outre des stagiaires, des enseignants titulaires ainsi que quelques enseignants-chercheurs, a eu lieu place de la Sorbonne où une conférence de presse a été organisée. Au cours de celle-ci, le SNES a rappelé ses exigences en matière de formation des maîtres : le recours aux prérecrutements, une formation universitaire de haut niveau, intégrant des éléments préprofessionnalisants, un temps de service limité à 6 heures par semaine et la mise en place d'une réelle formation pendant l'année de stage. Il s'agissait par là de se démarquer de propositions venant d'organisations minoritaires dans le second degré et qui n'auraient pour effet que d'aboutir à une déqualification de nos métiers.

Les témoignages des stagiaires montrent que les analyses du SNES sont exactes : la surcharge de travail et les différentes pressions mises sur les stagiaires rendent leur vie impossible. Le ministre doit ouvrir les yeux et revenir à la réalité. Il doit entendre qu'une transformation complète de la formation des maîtres est nécessaire dès la rentrée

Témoignage d'un stagiaire

Antoine, histoire-géographie, collège ZEP d'Ivry

Mon année de stage ? Plus intéressante que le bachotage pour le concours, certainement, mais vraiment difficile. 18 heures de cours par semaine, dont deux HSA imposées pour ne pas couper une classe entre deux collègues. Des élèves qui n'ont pas un mauvais fond, mais souvent déstructurés, impulsifs et donc parfois agressifs, en tout cas peu à même de suivre régulièrement le cours. Le plus pénible, c'est de ne jamais avoir le temps de se retourner, de prendre du recul sur ce que je fais. Les séances de formation du vendredi, on est trop fatigué pour en tirer parti, mais bon, cela fait quand même du bien de se retrouver entre stagiaires. Deux collègues ont finalement accepté de me suivre au collège, ils m'ont vraiment aidé. On se voit une heure de temps en temps, en salle des professeurs, je vais assister à leurs cours, et eux aux miens, quand ils peuvent. Ce qu'il faudrait ? Revenir à 6 heures de cours pendant le stage, et le reste en formation. Une formation améliorée, avec par exemple des simulations de gestion de conflits en classe...

prochaine. Il lui reste moins de quatre mois pour réaliser le devoir que lui a confié le président de la République en janvier.

■ Emmanuel Mercier



JOURNÉE D'ACTION CONTRE L'IMPOSITION DU LPC AU COLLÈGE

Le SNES organisera courant mai une journée nationale pour dénoncer l'imposition du LPC (Livret personnel de compétences) au collège et ses conséquences dramatiques sur l'évaluation des élèves. L'objectif de cette journée est aussi de médiatiser les positions de refus des équipes, qu'elles aient décidé de ne pas renseigner le livret ou, suivant ainsi la consigne du SNES, de valider systématiquement les sept compétences du socle en fin d'année.

Il prend contact avec d'autres organisations pour en faire une journée d'action la plus unitaire possible avant d'en décider la date qui sera annoncée dès que possible.

N'hésitez à prendre contact avec votre section départementale ou académique du SNES



pour toutes les précisions concernant ces journées d'action. ■

31 MAI : NON À L'AUSTÉRITÉ SALARIALE

Les organisations syndicales (CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - Solidaires - UNSA), réunies ce jour, condamnent la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics. Celle-ci aggrave encore un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail. Elles dénoncent l'absence de véritables négociations salariales qui auraient dû permettre *a minima* le maintien du pouvoir d'achat des agents publics pour 2011 et 2012.

Elles contestent le discours du gouvernement consistant à laisser croire que la fonction publique connaît de véritables hausses de pouvoir d'achat.

Elles rappellent que le contentieux salarial, qui s'accumule depuis presque dix ans, constitue pour les fonctionnaires une perte de largement plus de 10 % de rémunération. Elles continuent à demander la mise en œuvre rapide de mesures de rattrapage.

Les organisations signataires réaffirment fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la fonction publique.

En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels. C'est pourquoi les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur :

- les mesures de rattrapage ;
- une revalorisation des grilles indiciaires ;
- une véritable politique salariale dans la fonction publique.

Pour ce faire, elles appellent l'ensemble des agents des trois versants de la fonction publique à se mobiliser fortement le mardi 31 mai prochain, sous les formes locales ou sectorielles les plus appropriées : rassemblements, manifestations, grèves... ■

HARCÈLEMENT

Dans le prolongement des États généraux de la sécurité à l'École de 2010, Luc Chatel a organisé les 2 et 3 mai des Assises sur le harcèlement à l'École.

Un rapport a été présenté par Éric Debarbieux, présentant des pistes d'action éducative pour la prise en charge de ce phénomène de violence ; les travaux des différents ateliers ont assez largement convergé sur la nécessité de donner des outils de repérage des formes de harcèlement, développer la formation initiale et continue des personnels, renforcer le travail et les liens avec les familles.

Au final, le décalage entre les propositions du ministre et les ambitions affichées fut flagrant : rien sur les conséquences des suppressions de postes, rien sur la formation initiale, rien sur les équipes pluriprofessionnelles ; une fois de plus, des effets d'annonce. ■ Frédérique Rolet

Grande enquête sur les risques psychosociaux et TMS

Le Carrefour Social, lieu d'échanges et de réflexions autour des questions de santé et qui regroupe la MGEN et plusieurs organisations syndicales dont le SNES et la FSU, a décidé de réaliser une enquête sur la santé au travail et plus particulièrement les risques psychosociaux et les troubles musculo-squelettiques (TMS). Ce questionnaire

est à destination de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Vous pourrez y répondre sur le site du SNES à partir du lundi 16 mai www.snes.edu

L'Incorruptible aux enchères

Le mercredi 18 mai chez Sotheby's sera mis en vente un lot de manuscrits rédigés de la main même de « l'Incorruptible » : discours, projets d'articles, brouillons de rapports devant être lus à la Convention, fragment d'un discours écrit à la veille de son arrestation, une lettre sur la vertu et le bonheur. La place de ces papiers est dans une collection publique, et non chez des collectionneurs privés.

Des associations, la Société des études robespierristes (SER), le Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH), les Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique se mobilisent. Il est important de rejoindre leur action ! Le collectif de rédaction des Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique invite à témoigner du soutien à cette mobilisation par un don. La SER propose de lui adresser des chèques à adresser à la Société des études robespierristes avec mention au dos du chèque : « Pour les manuscrits de Robespierre » et à l'ordre de la Société des études robespierristes : 17, rue de la Sorbonne, 75231 Paris Cedex 05. Chacun recevra un reçu dont il pourra faire déduire 66,66 % de son impôt.

CAPN des chaires supérieures

154 professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires ont été promus à la chaire supérieure à l'issue de la CAPN du 14 avril 2011 (contre 157 l'an passé). Tous les collègues promus ont reçu un courrier du SNES avec les éléments d'information sur le reclassement et la carrière. Le SNES a défendu individuellement, devant l'inspection générale et le ministère, les collègues qui nous ont adressé leur dossier par l'intermédiaire de la fiche syndicale. Nous constatons, d'une année sur l'autre, que certaines de nos interventions portent leurs fruits. La CAPN examinait également l'avancement d'échelon au choix des collègues promouvables au cours de l'année civile 2010.

Tous les détails et statistiques sont sur notre site.

« Les plus belles découvertes cesseraient de me plaire si je devais les garder pour moi. » SÈNÈQUE

CIRCULAIRE DE RENTRÉE

DERRIÈRE LES APPARENCES

Le ministère a publié la circulaire de rentrée 2011 au BO n° 18 du 5 mai 2011. Reprenant presque entièrement le projet qu'il avait communiqué aux organisations syndicales (voir L'US Mag d'avril), ce texte, très pauvre sur la rentrée en lycée et inacceptable à plus d'un titre, notamment dans son paragraphe sur la formation des maîtres, organise la mise en place d'un collège pensé autour du socle et prépare, sans débat, la mise en œuvre du projet d'« École du socle », point d'orgue de la loi d'orientation de 2005.

Si la circulaire de rentrée 2011 ne comporte aucun paragraphe explicite sur la mise en place de « l'école du socle », elle mentionne plusieurs fois l'expression et les mesures qu'elle annonce pour le collège contribuent à structurer cette « école du socle » par petites touches successives. Le directeur général des enseignements scolaires a d'ailleurs clairement affirmé la volonté ministérielle d'aller dans ce sens lorsqu'il a reçu le SNES et le SNUipp vendredi 6 mai sur la continuité CM2/Sixième.

LIAISON CM2-SIXIÈME

D'abord, on ne sait pas grand-chose des commissions de liaison qui réuniront les enseignants de CM2 et ceux de Sixième car les objectifs et modalités d'organisation feront l'objet d'une note de cadrage à venir. Mais la circulaire indique qu'elles devront formaliser la prise en charge des élèves de Sixième pour un « accompagnement personnalisé » aux contours et modes d'organisation très flous, qui se substitue aux 2 heures d'ATP aujourd'hui incluses dans le service des enseignants de Sixième. Selon les cas, les modules de mise à niveau seraient « assurés par le professeur de l'élève de Sixième, par un autre professeur du collège et, pour les élèves les plus en difficulté, par un professeur des écoles ou un enseignant spécialisé de SEGPA ». Des « PPRE passerelles » définiraient par ailleurs des objectifs d'apprentissage prioritaires pour certains élèves. Les programmes du collège risquent donc d'être revus à la baisse pour certains élèves dès la Sixième sur la base des résultats obtenus aux évaluations en fin de CM2.

PRIMARISATION

Pour le SNES, il faut améliorer la prise en charge des élèves dès leur arrivée au collège, mais cela demande de bien cerner leurs difficultés et d'en interroger les causes. L'intervention des PE⁽¹⁾ polyvalents au collège, la remise en cause (au travers de l'EIST⁽²⁾) de la structuration disciplinaire des enseignements et de la monovalence des PLC⁽³⁾ constituent autant de pas vers une primarisation du collège qui freinerait l'entrée des élèves dans les apprentissages du second degré. La circulaire prévoit aussi, dans certains établissements volontaires, l'expérimentation d'une évaluation nationale en Cinquième portant sur le français et les mathématiques. Réalisée au



troisième trimestre, elle n'aurait rien de diagnostique mais pourrait légitimer une « personnalisation » des enseignements dès la classe de Quatrième, pour laquelle le ministre a annoncé la mise en place, à la rentrée prochaine, de « programmes adaptés pour une découverte de l'entreprise ». La mesure n'est pas mentionnée dans la circulaire de rentrée mais un texte serait en cours de rédaction pour favoriser le développement de l'alternance en entreprise. L'expérimentation d'une Troisième « prépa-pro » à partir de l'actuel module de DP6⁽⁴⁾ est par ailleurs annoncée, ainsi que la montée en puissance pour les élèves de 15 ans du dispositif DIMA⁽⁵⁾ de préapprentissage, installé en CFA⁽⁶⁾ ou dans les UFA⁽⁷⁾ des LP. La volonté ministérielle n'est donc pas de donner les moyens aux équipes pédagogiques de mener tous les élèves à la réussite et de les préparer convenablement à des poursuites d'études après la Troisième mais d'organiser, au sein ou en dehors du collège, des parcours dérogatoires débouchant sur l'apprentissage avec, comme maigre lot de consolation, une attestation de maîtrise du socle commun qui ne correspond même pas à un niveau de qualification reconnue.

■ Monique Daune, college@snes.edu

1. Professeur des écoles
2. Enseignement intégré de science et technologie
3. Professeur des lycées et collèges
4. Module de découverte professionnelle de six heures
5. Dispositif d'initiation aux métiers par l'alternance
6. Centre de formation des apprentis
7. Unité de formation par apprentissage

ORIENTATION DES ÉLÈVES VERS DES DÉCONVENUES

Les rectorats ont publié des circulaires pour « organiser » l'orientation des élèves à la rentrée 2011. Certains indiquent que les filières technologiques n'étant pas ouvertes dans tous les établissements, il conviendrait d'organiser les changements d'établissement des élèves intéressés par ces formations.

Il peut être prévu une phase de pré-affectation au mois de mai, avant la tenue des conseils de classe, afin de construire une simulation des besoins en terme de capacité d'accueil. Pour les formations où les capacités d'accueil sont contingentées (ST2S, STI, STL, arts appliqués...) les élèves n'ont pas la certitude de la satisfaction de leur choix. Un « dialogue avec la famille » devrait être organisé pour mettre les vœux des familles en correspondance avec les capacités d'accueil. Les places vacantes de la voie professionnelle seront proposées comme un repli pour les jeunes qui n'obtiendraient pas satisfaction sur leur premier vœu. On le voit, le ministère se donne les moyens de gérer les flux afin de « rentabiliser » au mieux les structures en essayant de peser sur les choix des élèves.

BEAUX DISCOURS

Les fermetures de classes du fait des suppressions de postes l'emportent sur le beau discours de la réforme du lycée, dont l'amélioration de l'orientation devait constituer un des axes forts. Non seulement la situation ne s'est pas améliorée, mais elle se dégrade. La possibilité dont

la réforme a fait la publicité, de changer de lycée, se transforme en contrainte subie pour des élèves sommés d'accepter une place dans une filière pour laquelle ils n'ont pas d'appétence.

CURIEUSE CONCEPTION

À l'autre extrémité de la chaîne, les élèves pourront passer en Première générale contre l'avis du conseil de classe par leur simple présence en stage de remise à niveau. Le tronc commun de Première permettra de réguler par l'échec ces erreurs d'orientation : il y aura des déconvenues et des stages passerelles. Affectation subie pour les uns, passage en force pour les autres... probable échec pour tous... bien curieuse conception de l'orientation. Il serait temps de penser aux élèves en enrichissant l'offre de formation, de recruter des CO-Psy, de laisser les conseils de classe faire leur travail... Dans les lycées il est très important de permettre aux élèves de maintenir leur choix d'orientation au niveau des choix de spécialités ou des choix d'établissements, en cohérence avec leurs résultats scolaires, afin de leur ouvrir de réelles possibilités de réussite.

■ Thierry Reygades, Valérie Siphimalani

HISTOIRE DES ARTS ÉPREUVE ÉPROUVANTE

L'organisation de l'épreuve et la définition de ses objectifs, renvoyées à la responsabilité de chaque établissement, ont suscité beaucoup de débats, parfois conflictuels, de nombreuses réunions, et souvent un énorme travail des enseignants.

Autant de contenus enseignés et de modalités d'épreuve (ou presque), que d'établissements : l'enseignement et l'épreuve du DNB n'ont donc rien de national et illustrent bien la conception ministérielle de l'autonomie des établissements. Le SNES était opposé à une telle épreuve et demande sa suppression. Pour cette année, il convient d'exiger un minimum de « garanties » :

- une convocation écrite de l'administration (mention précise des jours et heures) ;
- le respect des textes pour la constitution des binômes (« au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire ») ;
- la convocation des seuls enseignants ayant participé à l'enseignement d'histoire des arts ;
- des HSE pour la reconnaissance du temps de concertation ;



des indemnités d'examen pour les jurys et des HSE si les collègues convoqués n'ont pas cours le jour de l'épreuve. Il est important que tous les établissements fassent un bilan de l'épreuve et en informent les chefs d'établissement, IPR, recteurs, etc., (avec double au SNES). Tous les syndiqués ont reçu un mail les invitant à télécharger un 4 pages spécial Histoire des arts. Il contient des analyses, des propositions, des témoignages de

collègues et une enquête que nous vous invitons à nous retourner : <http://www.snes.edu/4-pages-Histoire-des-arts.html> Vous trouverez également en cliquant sur ce lien des réponses aux questions les plus fréquemment posées au sujet de l'épreuve et de son organisation.

■ Sandrine Charrier
contenus@snes.edu

BTS tertiaire

Le SNES a interpellé le ministère suite à la présentation au CSE du 17/03 dernier d'un arrêté portant règlement d'examen du BTS « Commerce international à référentiel commun européen » ne spécifiant pas les coefficients propres aux sous-épreuves d'économie-droit et de management des entreprises (modification de l'arrêté du 24 juillet 2007 consécutif à la rénovation des enseignements d'économie, de droit et de management des entreprises et de leurs épreuves).

Le SNES a obtenu qu'un nouvel arrêté soit rédigé afin de clarifier cette question.

En voici les éléments pour les publics scolaires et les apprentis :

E3 : Environnement économique et juridique : Unité U.3 : coefficient 5

– **Sous-épreuve U3.1** : Économie et droit/coefficient 3/Forme écrite/Dont partie juridique = 2 heures et partie économique = 2 heures. (C'est la moyenne arithmétique des deux disciplines qui est coefficientée conformément à l'arrêté du 28/10/10. BO n° 45 du 9/12/10.)

– **Sous-épreuve U3.2** : Management des entreprises/coefficient 2/Forme écrite/Durée 3 heures.

Voir sur le site du SNES www.snes.edu la grille réglementaire qui prévaut dès cette session.

CPA et recul de l'âge légal de départ en retraite

Les collègues en CPA subissent comme tous les salariés la réforme des retraites, dans toute sa brutalité.

Le recul de l'âge légal leur impose un allongement de la période rémunérée à taux réduit, à un niveau souvent inférieur au montant de la pension. La loi a seulement prévu qu'ils puissent sortir du dispositif, sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Restait cependant le problème des collègues qui avaient choisi la cessation totale d'activité pour l'année scolaire précédant leur retraite.

Les interventions répétées du SNES auprès du MEN ont enfin porté leurs fruits, une circulaire adressée aux recteurs assouplit la réglementation et permet un décalage minimum de la période de 12 mois non travaillée, qui n'a plus à respecter début et fin d'année scolaire.

Circulaire à disposition des collègues concernés : remunera@snes.edu

« Celui qui a été démesurément écrasé et humilié est obligé de s'opposer démesurément. » ALBERT MEMMI

ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS LE SNES À L'OFFENSIVE

Le ministère entend modifier rapidement l'évaluation des personnels enseignants, transformant ainsi en profondeur la nature et les objectifs de notre métier. Ce faisant, il compte modifier les principes du déroulement de nos carrières en donnant plus de pouvoir aux chefs d'établissement. Pour le SNES, ces orientations ne sont pas acceptables.



L'évaluation, telle qu'elle est pratiquée actuellement, n'est pas pleinement satisfaisante. Le SNES considère qu'elle doit être en adéquation avec notre métier, le réel de notre travail et permettre d'en évaluer les spécificités. L'évaluation doit donc, en priorité, porter sur l'enseignement de notre discipline de recrutement, ce qui est le cœur de notre métier, et secondairement sur notre manière de servir en tant que fonctionnaire. Si l'investissement de chacun dans l'établissement (participation au CA, aux projets pédagogiques et culturels, au tutorat...) devait être pris en compte, il devrait l'être dans ce second point. Cela ne couvre certes pas l'ensemble des activités que nous pouvons exercer dans nos établissements (coordination d'équipe, maintenance de matériel...) mais, pour le SNES, ces activités doivent faire l'objet, soit de décharges horaires, soit d'indemnités particulières.

Concernant notre enseignement, seuls les IPR ont la qualification requise pour évaluer notre activité dans la classe. Il est donc inconcevable que les chefs d'établissement aient le moindre avis à donner sur le volet pédagogique de notre métier. Cependant, les visites des inspecteurs sont peu fréquentes, sont fréquemment vécues comme des évaluations, le plus souvent sans lien réel avec le travail quotidien, et ne répondant pas à l'objectif de conseil et d'aide qu'elles devraient avoir. De plus, l'absence de contestation possible le font ressentir comme arbitraires. Il est donc essentiel d'améliorer cette procédure d'évaluation qui est, malgré tout, à l'heure actuelle, un garde-fou nécessaire face aux dérives managériales et au renforcement du rôle pédagogique du chef d'établissement.

ÉVALUATION ET DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Le SNES milite pour un avancement d'échelon au rythme le plus favorable (passage au

« grand choix ») pour tous et une intégration des actuels indices de la hors-classe dans une classe normale reconstruite. Si les rythmes d'avancement n'étaient plus différenciés, alors la notation des professeurs n'aurait plus lieu d'être et l'évaluation pourrait se recentrer, comme nous le demandons, sur l'aide et le conseil, l'identification des besoins de formation, avec le seul souci de l'efficacité du service public.

À l'inverse, tant que l'évaluation a des répercussions sur la carrière des agents, l'élaboration des tableaux d'avancement impose d'avoir recours à des notes, seules garantes, à condition de contrôle paritaire, de l'équité de traitement de tous. Dans le même esprit, pour éviter la pression des chefs d'établissement, il est essentiel que l'élaboration de ces tableaux se fasse au moins au niveau académique.

LE SNES EN CAMPAGNE

Le SNES lance une grande enquête auprès de la profession avec un double objectif : donner à tous les outils pour comprendre les enjeux et recueillir l'avis de la profession. De nombreux articles, tant dans les *US* précédentes que sur notre site internet (campagne « évaluation » à la Une du site), permettent de comprendre et d'analyser les objectifs du ministère.



Vous trouverez en ligne (<http://www.snes.edu/-Evaluation-des-personnels,4740-.html>) ou auprès du représentant du SNES de votre établissement cette enquête sur l'évaluation et ses conséquences sur nos carrières.

Diffusez-la autour de vous en la faisant remplir massivement. Débattre-en avec vos collègues. C'est l'avenir de notre métier et de nos carrières qui est en jeu.

■ Xavier Marand
intercat@snes.edu

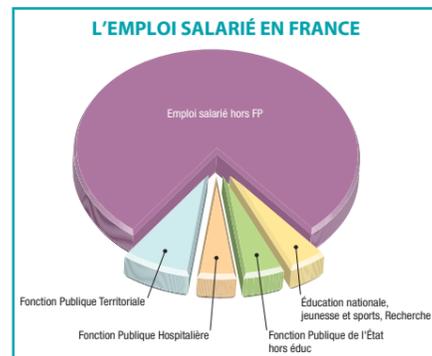


ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES UN ENJEU DE POIDS

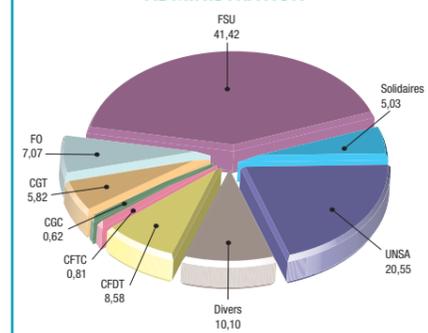
Les élections professionnelles d'octobre 2011 vont concerner l'ensemble de la fonction publique de l'État où seront élus les Comités techniques, ce qui est une nouveauté, et où seront renouvelées toutes les CAP qui ne l'auront pas été en 2010.

Il en est de même pour la fonction publique hospitalière, mais, par contre, la fonction publique territoriale ne rejoindra ce calendrier commun que pour l'échéance de 2014. Ce sont donc plus de 3 millions d'électeurs qui sont concernés par les élections professionnelles d'octobre, soit 13 % des salariés français. Les enjeux sont donc très importants pour les salarié(e)s de la fonction publique et pour les organisations syndicales qu'ils et elles choisiront pour les représenter.

Dans la fonction publique de l'État, la FSU est la première des organisations syndicales. Si l'on examine les résultats obtenus aux commissions paritaires depuis 2008, on constate que la FSU y a recueilli plus de 20 % des suffrages, que FO, la CGT et l'UNSA font toutes trois autour de 15 %, la CFDT plus de 11 %, Solidaires un peu moins de 10 % et que tous les autres sont en dessous de 5 %.



CAP ÉDUCATION NATIONALE Y COMPRIS ADMINISTRATION



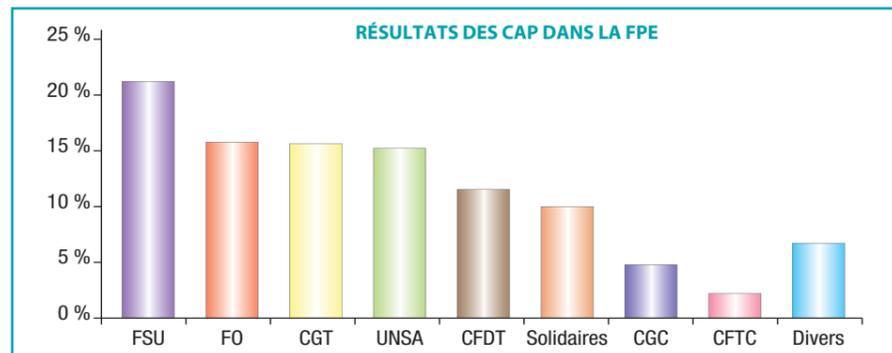
La question de la représentativité des organisations syndicales est un des aspects centraux de la loi de juillet 2010 sur « la rénovation du dialogue social dans la fonction publique ».

Ne pourront participer aux négociations que les syndicats « disposant d'au moins un siège dans les organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et qui sont déterminés en fonction de l'objet et du niveau de la négociation ».

Au niveau ministériel, où le Comité technique comprendra 15 sièges, ce sont les personnels qui détermineront les organisations qu'ils souhaitent pour les y représenter, en leur donnant leur vote au-delà du seuil nécessaire pour obtenir au moins un siège.

Ces nouvelles dispositions imposent aux organisations les moins représentatives, si elles ne veulent pas voir leur rôle s'amenuiser encore, de créer des alliances dans le but de passer le seuil fatidique. La « cuisine électorale » n'est pas le plus passionnant du syndicalisme. Nous devrions cependant assister à quelques alliances dictées par les circonstances.

■ Jacques Lacroix



La rubrique « élections pro » a été ouverte sur le site dans l'espace militant <http://www.snes.edu/-Elections-professionnelles-2011-.html>

Dépendance : pschitt ?

Un grand chantier, annoncé depuis 2007, d'abord nommé « cinquième risque de protection sociale » qui eût englobé « toute la compensation du handicap et de la perte d'autonomie » ? Un nouveau coup de com' sans concrétisation effective ? Médéric-Malakoff achèterait de la pub pour rien ? Les forums organisés tournent aux lieux de répétition et de test plus que de concertation publique, cependant le but poursuivi, le développement de l'assurantiel sorti des solidarités collectives, reste.

Un cinquième risque financé par répartition des cotisations sociales assises sur une large assiette serait universel, collectif, solidaire et pérenne : cela ne répond pas à l'objectif recherché sinon avoué d'ouverture d'un « marché » aux assurances privées. Le projet élyséen de mobilisation de l'assurance-vie ne résout aucune des questions de financement mises en avant. Alors chercher vers quelques niches fiscales ? Où est le débat de société ?

Pass contraception

Le ministre a changé d'avis : alors que le projet avait suscité ses foudres en 2009, il autorise le Pass contraception. En 2006, plus de 13 200 IVG ont été réalisées sur des mineures : un chiffre en augmentation continue. Plusieurs Régions ont prévu l'installation à l'École de ce dispositif qui permettra aux lycéens, lycéennes, apprenties, d'accéder gratuitement et de façon anonyme à une contraception. Il est prévu d'associer action et prévention. Le rôle d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'éducation des infirmières dans les établissements scolaires sur cette question essentielle est reconnu. La FSU et le SNES saluent ces avancées réelles en faveur de l'accès à la contraception et de la prévention des IVG pour les jeunes.

Luc Beal Rainaldy



Luc Beal Rainaldy, inspecteur du travail, artisan de la construction du SNUTEFI au sein de la FSU, infatigable militant de la cause des sans-papiers, a « brutalement » mis

fin à ses jours ce mercredi 4 mai 2011. « Sa disparition est une grande perte pour le syndicalisme, une grande perte tout court. Il était le genre d'homme que l'on souhaiterait pouvoir côtoyer sans fin parce que tout simplement humainement précieux.

Au-delà de l'immense peine et de l'incompréhension ressenties, ce geste intervient dans un contexte où le rouleau compresseur de la RGPP déstabilise les individus et les missions du ministère du Travail. »

(Extrait du communiqué de presse du SNU TEFÉ)

« L'homme de culture doit être un inventeur d'âmes. » AIMÉ CÉSAIRE

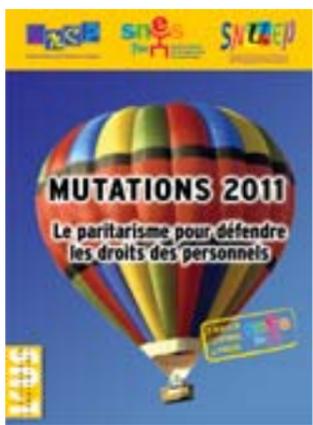
INTRA 2011

UNE ÉTAPE ESSENTIELLE

La vérification des vœux et barèmes des collègues demandeurs de mutation est un moment essentiel de la chaîne des opérations d'affectation : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun. Or les erreurs de l'administration sont très nombreuses ; elles peuvent frapper jusqu'au tiers des collègues.

Dans l'ensemble des académies, les groupes de travail de vérification des vœux et barèmes, émanations des commissions paritaires, se tiennent en cette seconde quinzaine de mai. Un travail considérable y est conduit par les commissaires paritaires qui font corriger de nombreuses erreurs ou oublis de l'administration. Ces corrections sont notamment facilitées lorsque les élus des personnels disposent de fiches syndicales de suivi individuel, accompagnées de la photocopie du formulaire de confirmation et des pièces justificatives.

Il s'agit en premier lieu d'établir, en confrontant les documents de l'administration avec les éléments apportés par les collègues demandeurs de mutation, que la situation et les droits de chacun sont pleinement pris en compte par les services rectoraux, dans le respect des textes communs organisant la gestion des mutations. Il s'agit aussi, à partir de l'étude d'exemples individuels concrets, d'obtenir des améliorations collectives en pesant pour une meilleure



application des textes, profitable à tous.

Ces groupes de travail, enfin, établissent les droits des collègues victimes de la suppression de leur poste, en vue des opérations de réaffectation par mesure de carte scolaire qui se dérouleront en juin prochain lors du mouvement intra lui-même.

Les sections académiques du SNES mobilisent des militants nombreux et expérimentés pour répondre à vos demandes : permanences télé-

phoniques, courriels et courriers, sites web académiques... Consultez notre site www.snes.edu, rubrique « mutations 2011 », téléchargez la fiche syndicale de suivi individuel si ce n'est déjà fait et envoyez-la à la section académique du SNES. Les syndiqués et les collègues qui nous ont envoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) recevront une information personnalisée : barème, affectation proposée, suivi TZR...

■ Christophe Barbillat, emploi@snes.edu

Aux syndiqués demandeurs de mutation : ACTUALISEZ VOS COORDONNÉES



Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos données personnelles, via le site du SNES, « Espace Adhérents » (accès avec votre code syndical personnel : 6 chiffres puis 4 MAJUSCULES). Vous devez en particulier actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

FORMATION CONTINUE

DESTRUCTION ENGAGÉE

Le ministère vient de publier ses orientations pour la formation continue des enseignants. Sans concertation ni bilan, il continue dans la même logique et en renforce les points les plus négatifs.

Ainsi, l'adaptation aux réformes et les besoins de l'institution sont les fers de lance de la politique de formation continue. Il n'est pas question de répondre aux aspirations des personnels, notamment en terme de mise à niveau des connaissances disciplinaires, ou d'ouverture sur d'autres sujets connexes, mais bien d'utiliser la formation professionnelle comme vecteur de réformes contestées par ailleurs. À titre d'exemple, il est question de mutualiser les moyens en organisant des formations communes premier/second degré. Si les échanges entre les degrés d'enseignement peuvent être nécessaires, cette mutualisation cache mal la volonté actuelle de créer des écoles du socle.

Le référentiel des dix compétences, utilisé pour l'évaluation et la titularisation des enseignants et CPE stagiaires devient une norme à suivre pour la formation continue des personnels. Dénoncé par le SNES car il ne correspond pas à la réalité de nos métiers, il devrait – par voie de simple circulaire – s'imposer à tous les personnels. En outre, le ministère compte « placer la formation continue au cœur d'une véritable politique de GRH » et créer pour tous les personnels un portefeuille de compétences dématérialisé afin de croiser « les données sur les acquis de la formation et celles

liées à la carrière et à la mobilité » ! Dans le même temps, les chefs d'établissement voient leurs rôles renforcés dans le choix des actions de formation. Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'autonomie des établissements, qui n'a d'autre objectif que de renforcer le contrôle des personnels. Ces derniers sont d'ailleurs priés de se former hors du temps scolaire, ou bien d'assurer le remplacement des cours supprimés. Ainsi, la formation continue n'est plus considérée comme du temps de service, qui apporte un plus dans l'enseignement et les pratiques professionnelles, mais comme un seul problème de gestion des ressources humaines.

Cette circulaire est une véritable bombe. Ces orientations en terme de formation continue ne sont pas de nature à répondre aux besoins et aux attentes des personnels. Une fois de plus, le ministère instrumentalise la formation pour transformer en profondeur nos métiers et le système éducatif. ■ Emmanuel Mercier

Extrait de la circulaire

« Les chefs d'établissement contribuent à l'analyse personnalisée des besoins de formation et à l'évaluation de l'impact des actions conduites. Ils veillent à ce que les actions de formation ne privent pas les élèves des heures d'enseignement qui leur sont dues. »

LABELLISATION DES CIO

NON À LA DÉCENTRALISATION « DOUCE »

La loi sur l'orientation tout au long de la vie fixe le regroupement, sans distinction de publics ni de statuts, de toutes les structures qui interviennent sur le champ de l'orientation.

Les textes interministériels qui définissent les conditions de labellisation par le préfet de Région de ces différents organismes viennent d'être publiés au JO. Ils n'ont fait l'objet d'aucune concertation ni avec le SNES ni avec la FSU ! Certaines modifications ont été apportées au texte initial, en particulier l'attribution du label non plus aux « lieux uniques » mais aux organismes. Toutefois l'esprit demeure. Il s'agit en effet de permettre à tout type d'organisme, y compris privé, de se prévaloir du label « orientation pour tous », sur la base d'un référentiel d'activités de conseiller professionnel, pour pouvoir proposer ses services aux établissements, où les CO-Psy seraient de moins en moins présents. Qu'auront à y gagner les élèves ?

Les ambiguïtés des textes permettent également que ces labellisations soient réalisées à l'échelle locale, ce qui ferait éclater le caractère



national du service d'orientation de l'Éducation nationale. Selon les modalités de labellisation que vont privilégier les recteurs, les Régions et les préfets, les CO-Psy et les directeurs de CIO risquent de se voir contraints, par l'imposition d'une convention, de rendre des comptes à un responsable, qui ne sera pas leur directeur de CIO, concernant les personnes reçues et les activités effectuées, et pourquoi pas leurs horaires et leurs congés ! Les CO-Psy et les DCIO sont toujours fonctionnaires et toujours psychologues. C'est le résultat de la bataille qu'ils mènent depuis l'an dernier. Pas plus qu'en 2003, ils n'accepteront une décentralisation « de fait ». L'intersyndicale (SNES, CGT et SUD) appelle les collègues à débattre et à proposer des modalités d'action pour empêcher ces dérives inacceptables.

■ Catherine Remermier



QUESTION-RÉPONSE

Déclaration des revenus 2010

Je suis nommé(e) loin de chez moi, est-il possible de faire une déclaration aux « frais réels » ?

Oui, si le trajet domicile/travail n'excède pas 40 km aller ou si vous limitez les frais exposés aux 40 premiers kilomètres. Au-delà, il faudra montrer que l'éloignement du domicile n'est pas qu'une affaire de convenances personnelles, que cet éloignement est justifié par des motifs valables (par exemple domicile situé à proximité du lieu de travail du conjoint).

Prochaine année, j'ai dû changer mon ordinateur, ai-je le droit de le déduire ?

Non, seuls les achats de consommables (papier, encre) sont directement déductibles. Pour les dépenses d'équipement, seule la déduction de leur dépréciation annuelle est admise et uniquement pour une part représentative de l'usage professionnel dudit matériel.

Puis-je ajouter d'autres dépenses ?

Oui, mais il faut que ces dépenses aient un caractère « professionnel » au sens de la réglementation fiscale.

Par exemple, un enseignant peut déduire les frais d'abonnement à une revue professionnelle, le montant d'une cotisation syndicale. Il sera en revanche difficile de faire admettre le caractère professionnel de l'abonnement à un quotidien ou à une revue grand public.

Et si je veux déduire une partie de mes dépenses de logement ? Après tout, je prépare mes cours, je corrige mes copies à domicile.

C'est effectivement possible, mais dans des conditions très encadrées. Reportez-vous à la note relative aux déclarations de revenus publiée sur www.snes.edu/Declaration-de-revenus-questions.html.

■ Gracianne Charles remunera@snes.edu

Hommage à Dani Molinès



Militante très engagée sur les questions du féminisme, de la défense de tous les sans-papiers et du syndicalisme de lutte, Dani nous a quittés le 26 avril, elle qui était certaine de vaincre cette saleté de cancer. Elle laisse un grand vide chez ses collègues du collège Mont-Sauvy à Orgon (13) où elle dirigeait le S1 depuis de nombreuses années. Au Planning Familial et au Réseau Éducation Sans Frontières, elle laisse le souvenir d'une militante obstinée. Et puis, Dani était une des animatrices de la tendance Émancipation. Éluë aux CA académique et national du SNES à plusieurs reprises, membre du CDFD 13 et du CDFN de la FSU, présente à tous les congrès, elle pouvait avoir la dent dure et le verbe haut pour défendre son orientation.

Pierre Stambul

Colloque FSU 93

école et inégalités



L'école pour quoi faire ? Quelle relation entre l'école et les territoires ? Que doit être l'école ? Autant de questionnements au centre du colloque organisé par la FSU 93 le samedi 14 mai, à l'auditorium de la Bourse départementale du Travail à Bobigny : 1, place de la Libération. Avec la participation de Bernadette

Groison (SG de la FSU), Frédérique Rolet (Co-SG du SNES) et de nombreux représentants d'organisations éducatives et politiques.

Projection à 16 heures du documentaire *Profs sur le fil*.

Res. : lafsu93@aol.com ou <http://fsu93.org>

CAPES interne : de nouvelles modalités

Les nouvelles modalités du CAPES interne viennent d'être publiées. Elles entrent en vigueur dès la session 2012. Les modalités de l'épreuve d'admissibilité sont modifiées : le candidat devra désormais faire parvenir, selon un calendrier qui sera connu au moment de l'inscription, un dossier de RAEP (reconnaissance des acquis et de l'expérience) de huit pages maximum. Quant à l'épreuve d'admission, elle prendra toujours la forme d'un exposé suivi d'un entretien avec un jury à partir de documents de nature professionnelle proposés par ce dernier. Une partie de l'entretien pourra éventuellement porter également sur le dossier de RAEP.

Tous les détails de ces nouvelles modalités au lien :

<http://www.snes.edu/Capes-interne-de-nouvelles.html>

« Une once d'action vaut une bonne théorie. » FRIEDRICH ENGELS

ACTIONS LOCALES POUR L'ÉDUCATION

Alors que le gouvernement multiplie les cadeaux fiscaux aux plus aisés, personnels et parents s'engagent face aux retraits de moyens.



VAL-D'OISE en lutte

Dans ce département qui cumule de nombreuses difficultés sociales, le mouvement de résistance s'organise face aux retraits de moyens dans l'École publique. Depuis mars, les actions se succèdent, associant l'intersyndicale des premier et second degrés, avec le SNES, et les autres syndicats de la FSU (SNEP, SNUEP, SNUIPP) et la FCPE. Journées « École morte » à Argenteuil avec rassemblement d'un millier de personnes, puis Garges, Cergy, Argenteuil, Sarcelles au retour des vacances : professeurs des écoles, des collègues et des lycées, parents d'élèves ne relâchent pas la pression.

Dans le second degré, ils refusent la réduction du nombre d'établissements relevant de l'Éducation prioritaire de 33 à 22, sans autre logique que l'arbitraire, et la disparition de 122 ETP à la rentrée. Mercredi 11 mai, les personnels des écoles, collèges et lycées du 95 sont en grève. Les 14, 15 et 16 mai sont organisés les États généraux de l'École publique dans le Val-d'Oise, avec la participation de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, de Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE, et de nombreux représentants des associations pédagogiques et d'éducation populaire (CEMEA, GFEN, Ligue de l'enseignement...).

■ François Martin

ROUEN Seine-Maritime

Près de 200 personnes (AED, CPE, enseignants, parents d'élèves) se sont rassemblées, ce lundi 9 mai, devant le rectorat de Rouen pour protester contre le projet de suppression de 100 postes d'AED à la rentrée prochaine. Les représentants syndicaux (FSU, FO, CGT, UNSA) ont lu à Madame le Recteur une adresse au ministre demandant l'annulation de l'ensemble des suppressions de postes prévues pour la rentrée prochaine, avant de quitter la salle où devait se tenir le Comité technique paritaire académique (CTPA). Dans plusieurs établissements, les vies scolaires étaient en grève à 100 %.

Cette suppression de postes est une première dans l'académie, justifiée par des arguments fallacieux. *In fine*, bon nombre d'établissements difficiles sont touchés, malgré la prétendue prise en compte des catégories socio-professionnelles défavorisées dans le calcul des dotations par le rectorat !

Le SNES-FSU appelle maintenant à poursuivre la signature de la pétition intersyndicale, à poursuivre et amplifier les mobilisations locales, en informant les parents d'élèves, les parents, la presse locale...

■ Florian Lascroux



LYON Rhône

Le mercredi 25 mai à 15 heures devant le rectorat de Lyon, le SNES appelle à une journée académique contre le mépris des enseignants (bus au départ de Saint-Étienne et de Bourg-en-Bresse à 13 h 30). Des cartes pétitions « Mon métier vaut mieux que votre mépris » seront remises au recteur de Lyon. Pour plus d'informations, consulter notre « Manuel de survie du prof en milieu hostile » sur le lien suivant : www.lyon.snes.edu/spip/IMG/pdf/Manuel_survie-2.pdf

■ Jean-Louis Perez

CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Bouches-du-Rhône

Signer une pétition, participer à une heure d'information syndicale, afficher sur le panneau syndical, prendre la parole lors d'une réunion plénière ou accompagner un collègue convoqué

chez le chef d'établissement sont autant de moments « ordinaires » qui jalonnent la vie d'un militant, voire de tout enseignant. Au collège les Amandeirets de Châteauneuf-les-Martigues (13), cela peut s'avérer périlleux. Dans cet établissement, les personnels qui oublient leur « devoir d'obéissance » envers leur supérieur hiérarchique subissent les avertissements écrits récurrents, les dénunciations publiques, les menaces de déplacement, la prise à témoin des parents et parfois même les injures. Dans un tel climat de tension et de harcèlement moral, le pire est à craindre. Mais les personnels, épaulés par la section académique, gardent leur sang-froid malgré leur souffrance et restent solidaires. En l'absence de mesure conservatoire de la part de l'administration rectorale et dans l'attente des résultats des démarches juridiques... aux Amandeirets, les enseignants sont en résistance.

■ Laurent Traroni

MIGRANTS TUNISIENS LE SCANDALE

Tout le monde s'accorde, à juste titre, à souligner le rôle moteur de la jeunesse dans les révolutions des pays arabes. Comme le dit Edgar Morin dans *Le Monde* (24/04/2011), « une merveilleuse créativité [...] permet à la jeunesse d'entraîner avec elle les générations et diverses classes sociales ».



Et pourtant, depuis janvier 2011, un peu plus de 20 000 Tunisiens sont arrivés au large des côtes italiennes et certains, munis d'une autorisation provisoire de séjour, sont en France. Ils errent dans les rues, squattent, dorment dans les squares, sans ressources, sans nourriture. Voici ce qu'ils disent : « Je suis arrivé le 24 avril à Paris, après Lampedusa, Bari, Milan, sans trop de difficultés. Je suis jardinier dans le sud de la Tunisie. J'ai un CAP et je n'ai pas de travail. Ma famille non plus. » ; « il n'y a plus rien en Tunisie », témoigne un autre jeune. Le discours est le même, même itinéraire, mêmes obstacles, avec une préoccupation supplémentaire pour ce dernier : « Je suis marin. Comment trouver du travail à Paris ? Mais je ne rentrerai pas en Tunisie, je ne peux pas y vivre ».

POURCHASSÉS, ARRÊTÉS, EXPULSÉS

C'était le 4 mai, dans le local de la rue Bolivar où des repas étaient distribués pour une centaine d'entre eux. Le lendemain, ils étaient violemment évacués. Car l'accueil dans le pays des droits de l'homme est rude, scandaleux. Omeyya Seddish, représentant de la FCTR (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives) explique combien ces jeunes Tunisiens ont été choqués : « ils quittent des années de dictature et s'imaginaient arriver dans un pays démocratique [...]. En Italie, on leur a remis des papiers en leur disant qu'ils pouvaient circuler en Europe, et on les arrête ! ». Ils ne comprennent pas : la Tunisie (10 millions d'habitants), en pleine tourmente, a accueilli 300 000 réfugiés libyens, et la France avec ses 65 millions d'habitants ne pourrait pas en accepter 25 000 ! Bien sûr, certaines mairies, des associations, des militants apportent des soutiens d'urgence.

Mais cela ne suffit pas. Ils sont pourchassés par la police, arrêtés, expulsés.

LA QUESTION SOCIALE

La question lancinante revient : pourquoi ces jeunes quittent-ils un pays qui est en train de se reconstruire démocratiquement ? La situation en Tunisie est difficile. La dictature a été chassée mais pas tous ses représentants. Et la contre-révolution n'est pas une menace en l'air. Point crucial : la question sociale. L'économie ne redémarre pas. Et les régions éloignées de Tunis se sentent abandonnées. Le chômage est massif, notamment chez les jeunes (60 %), diplômés pour la plupart. Tarek, 24 ans, explique : « j'ai un bac + 2 et je travaillais au noir dans un commerce pour une misère (10 dinars par jour). J'aspire à fonder une famille et à ne plus être une charge pour la mienne qui ne vit que du maigre salaire de mon père. Nous étions trois au chômage, là-bas ». La révolution n'a rien changé : « autour de moi c'était la même misère ».

POUR UN SOUTIEN VÉRITABLE

La révolution tunisienne n'est pas finie ; l'échéance électorale du 24 juillet sera déterminante. Des points sont acquis : un scrutin proportionnel de listes, la parité obligatoire, l'interdiction de se présenter aux responsables du RCD depuis dix ans, la mise en place d'une commission nationale indépendante... La révolution tunisienne a donné le signal. Il importe que le gouvernement français, qui a salué le mouvement, aide effectivement au développement économique et social de la Tunisie et apporte aux migrants tunisiens un soutien véritable.

■ Marylène Cahouet

Contre-G8 au Havre

N. Sarkozy réunit les chefs d'État les plus puissants à Deauville lors d'un G8 en mai, suivi d'un G20 à l'automne, à Cannes. Un large collectif (34 associations, organisations syndicales, ONG, partis politiques) s'est constitué pour dénoncer l'illégitimité de ces réunions et des décisions antisociales qui en émanent, et organiser la tenue de contre-sommets avec pour slogan : « Les peuples d'abord, pas la finance ! ».

Le contre-G8 aura lieu au Havre, durant tout un week-end : le 21 mai, la contestation débutera par une manifestation internationale et sera suivie d'un meeting et de concerts. Durant toute la journée du 22 mai se succéderont des forums qui débattront et proposeront des alternatives en termes de politique énergétique, économique, sociale, fiscale... La FSU est partie prenante de ces initiatives, le SNES appelle les collègues à y participer.

<http://www.fsu.fr/G8-degage-Les-mouvements-sociaux>

Loi sur l'immigration

La version définitive du projet de loi sur l'immigration, l'intégration et la solidarité, est bouclée depuis le 4 mai. Parmi les mesures, celle qui concerne les étrangers malades est particulièrement dramatique et a mobilisé, à juste titre, de nombreuses associations. En effet, ces étrangers n'auront plus droit à une carte de séjour si leur traitement existe dans leur pays d'origine et cela sans prendre en compte la disponibilité effective (quantité insuffisante, approvisionnement irrégulier...), l'éloignement géographique éventuel et les tarifs souvent prohibitifs. C'est une mesure scandaleuse, injustifiée (28 000 cartes sont données dans ce cadre), dangereuse pour la santé publique et contre-productive pour les dépenses publiques (les sans papiers malades ne se déclareront pas).

Fichage (suite)

Dans un numéro précédent de *L'US*, nous alertions sur les dangers du livret personnel de compétences (LPC), numérique, du livret « Hirsch » et du Portefeuille d'expérience et de compétences à l'Université. Un arrêté publié au JO du 11 avril 2011 annonce la création d'un « traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "Téléservice scolarité", dont l'objet est de permettre aux élèves des établissements du second degré ainsi qu'à leurs responsables légaux de consulter, via Internet, les notes qu'ils ont obtenues dans les différentes matières ». Les enseignants et le chef d'établissement reçoivent aussi communication de ces données. Un pas de plus dans le fichage de tous, avec le danger de l'interconnexion. C'est une question grave qui mérite toute notre vigilance.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

(09) Ariège, maison 5 p., mitoyenne, 7/8 pers., ds ferme XVIII^e, refait., jard. Tél. 05 61 60 58 07 - Site : epilohen.free.fr

Périgord, gîtes 4, 6 ou 12 pers., pisc., poneys. Tél. 05 53 36 07 41 (soir).

(66) Banyuls, 100 m plage, F3, cft 4 pers., ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73.

(66) coll. loue Cabestany, villa F4, tt cft, 6/8 pers., jard., jacuzzi, 10 mn mer, 750 €/sem. Tél. 06 01 75 55 90.

Toscane sud, part. loue 5 lgts ds ferme, calme, cft, piscine, bas prix, villes d'art. 2/4/6 pers. www.casesantanna.com

Nice, F4 vue mer, 890 €/qz. Tél. 06 81 85 62 32.

(56) proche Lorient, maison 60m², tt confort, 250 €/sem. Tél. 02 97 56 60 52.

(06) Valbonne (prox. Antibes), loue villa 110 m² + jard. 1200 m², 4 p. (2 ch.), 10/07 au 31/07 : 650 €/1 sem. ; 1 100 €/2 sem. ; 1 450 €/3 sem. + chat à câliner ! Tél. 04 93 12 90 60 / 06 89 07 55 21.

Andalouse (Espagne), loue appt. tt confort, 4/6 p., pisc., clim., ds pt village bord de mer, 250 à 600 €/sem. Tél. 06 31 61 12 12.

Esp. Rosas, loue T3 ou studio pieds dans l'eau. Tél. 06 16 16 04 60 (été).

Coll. loue F4 Sitges (Barcelone). Tél. 01 41 13 72 60 - 06 78 74 94 69.

Paris 10^e, F3 tt confort, 4 couchages, vac. scol. 650 €/sem. Tél. 06 07 95 92 59.

Toulon, F3 tt confort, 6 couchages, 400 €/sem. Tél. 06 07 95 92 59.

La Rochelle, loue été mais., jardin, prox. mer-port. Tél. 05 46 67 49 04

Nice centre, bel appt F3, tt confort, 700 €/sem. Tél. 06 21 03 41 96.

(06) Nice (Cimiez), loue maison 80m² + jard. sud 27m², 3p. (2 ch.), pdt vac. scol., 600 €/1 sem., 1 000 €/2 sem., 1 350 €/3 sem. Tél. 06 80 59 86 16.

(13) Gémenos près Cassis, T2, pisc., 450 €/sem. Tél. 06 07 08 1001.

(66) Pyrénées-Or., Vallespir, ds village en mont. loue séj./cuis., 2 chbres, du 1^{er}/07 au 14/07 : 230 €/sem. TTC. Tél. 06 83 03 93 62.

(06) Golfe-Juan, coll. loue, mais. vac., 6 pers., jard. terr. calme, 1 500 m. mer, 350-550 €/sem. catfabre@bbox.fr - Tél. 06 11 15 51 86 / 01 40 36 08 98.

Face Luberon, mais. 4 pers., pisc., terrasse, grd jard., camp., 600-800 €/sem. Tél. 04 90 75 45 35

Été, prox. la Rochelle, coll. loue T2 indépt, 2/3 pers., sjardin, prox. plage. Tél. 05 46 56 82 61

Paris, Père Lachaise, coll. loue beau T3, 500 €/sem., juill.-août. Tél. 06 24 62 39 61

Biarriz centre, loue appt 5/6 p., pr. plage, 400 €/sem. vac. SF 23/7 au 6/8. Tél. 05 49 51 13 04 / 06 81 04 42 34.

Près Quimper, loue gîte rural, 5 pers., tt cft, juill.-août : 450 €/sem. Tél. 06 81 69 13 17.

(05) Champsaur, 15 km Gap, mais. camp., 4 ch., 650 €/quinz. Tél. 06 60 29 22 02.

(35) Dinard centre, vue pleine mer, direct plage, loue T3, 4 pers. calme, rez-de-ch. idéal pr retraités, mai-juin : 400 €/sem., juill. : 700 €/sem. - Tél. 01 43 50 14 29

(05) Névache, duplex 4-5 pers., superbes randos, VTT, escalade, pêche, 390 €/sem. Tél. 03 23 67 52 84.

Sète, prox. centre ville, gare, coll. loue F3, étang, plage, park., calme, 650 €/sem. Juill.-août - setezh@yahoo.fr

Troyes, loue F4, 75 m², salon, s.-à-m., 2 ch. débaras, cave park privé, garage indiv. Interph, chauffage indiv. gaz - 615 € + 70 € ch. dans résidence. Tél. 06 84 20 86 93.

Sud Auvergne, cft, calme, jardin, juin/sept. Tél. 04 71 57 13 65. www.bernierrobert@neuf.fr

Rome, appt. Tél. 06 75 87 71 53. Pyrénées, coll. loue mais. - Tél. 04 94 77 14 30.

Paris 18^e, coll. loue 2 p. clair, calme, idéal, j. coll. ou étud., libre 01/06/11. Tél. 01 42 51 67 11.

Savoie, appt ds hameau, alt. 1 200 m, sentiers, torrents, lacs sauvages, 250 €/sem. Tél. 06 80 03 01 67.

(33) Bordeaux, loue maison + jard., 4 pers. max., 300 €/sem. ou 60 € la nuit. Tél. 06 11 34 15 91.

Ile de la Réunion, loue F2, 07 et 08. Me contacter. Tél. 06 93 04 62 38.

Venise et Toscane, part. loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95 Biarriz, bel F2, gd balc., garage, juill./août, 700 €/qz. Tél. 05 59 24 83 36.

Biarriz, centre, F2, chambre, parking, balcon/parc, près plage. 500 €/sem., 900 €/qz. Tél. 06 10 22 79 80.

(Lot) Entre Sarlat-Rocamadour, villa, pisc., 8p., tt cft, 1200 €/sem., 2 000 €/qz. Tél. 06 85 93 98 71.

IMMOBILIER

Marseille, La Plaine, centre ville, part. vd T4, bel ancien, grds vol., cuis. équip., balcon, lumineux, trois expos. 265 000 €. Tél. 06 88 30 71 97.

(47) Tonneins. Vends appart. T3, 60 m², 2 mn du centre ville, très lumineux, rés. calme et sécurisée, chauff. gaz individuel, double vitrage, 2 balcons, cave, parking, 3e étage sans ascenseur, gare, cinéma. Tél. 06 76 34 33 06.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 2 circuits de 3 semaines dans l'ouest américain ou au Vietnam durant l'été. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 29 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Association Les Fazis, organise séjours familiaux autogérés en Suisse - Tél. 01 46 56 71 75 - http://lesfazis.over-blog.org

Publicité

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Pour intéresser mon banquier, il manque des zéros à mon compte !

Dans ma banque, on est tous égaux...

Elle est coopérative et je me sens en confiance.

casden
BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et vous donne la possibilité de réaliser vos projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.



REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400 (0,35 € TTC/min en France métropolitaine)
L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.



ADAPT • Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !



Vient de paraître

Des travailleurs à protéger L'action collective au sein de la sous-traitance

Comment l'action collective est-elle susceptible d'agir sur la protection des salariés des sous-traitants quand, partout, les tentatives de réduire les protections du travail et des travailleurs sont légion, quand les entreprises elles-mêmes sont ébranlées, et qu'afin de rester compétitives elles cherchent à s'affranchir de la législation du travail ? Donner la parole à ceux et celles qui ne l'ont pas habituellement, (les femmes, les travailleurs de pays non-occidentaux, ...) tel est ici le pari relevé avec succès dans cet ouvrage par Michèle Descolonges.

• Michèle Descolonges, co-édition Adapt-SNES / Hermann, 24 euros.

BON DE COMMANDE

Nom : _____
Adresse : _____
Commande : _____

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Publicité



L'Université Syndicaliste n° 708 du 14 mai 2011, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr Publicités : CASDEN (p. 8), Ecotours (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77). Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution - Joint à ce numéro : 4 pages Histoire des arts - 4 pages Langues Vivantes - 4 pages SES - 16 pages Courrier du S1 n° 6 - 4 pages Redonner un avenir au Collège - 4 pages Construire un lycée démocratique - 4 pages Relancer l'éducation prioritaire - 4 pages Le Point sur - Santé et sécurité au travail.